

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois se paient d'avance. LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHE Trois mois... 5 fr. Six mois... 9 fr. Un an... 16 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERCTIONS

LES INSERCTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot

se paient d'avance

Annouces... 25 c. Reclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3 M. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Cahors, le 16 Décembre 1871

Le Journal des Débats contient de graves observations au sujet de la carte franco-allemande que l'on fait circuler en Prusse, pour nous menacer d'un nouveau partage au milieu de nos bouleversements républicains et communards. Nous craignons bien que le Journal des Débats ne perde son temps et ses efforts, en recommandant ce fait à l'attention des furieux de toute sorte, qui ferment les yeux sur les dangers que les dissensions politiques font courir au pays. C'est en vain, hélas ! qu'il les engage à méditer un avertissement et un conseil d'autant moins à dédaigner que ce sont nos ennemis eux-mêmes qui nous les donnent.

Les furieux dont parle le Journal des débats n'ont pas reculé, après le 4 septembre, devant le démembrement certain de la France, dans le seul but de nous imposer la République à la faveur de la continuation de la guerre. L'aveuglement et la passion criminelle dont ils ont fait preuve dans le passé nous préparent d'affreuses calamités dans l'avenir, si l'Assemblée nationale et le pays ne fondent pas bientôt un gouvernement fort et régulier.

Une correspondance de Rome, publiée par le Journal des Débats, vient à l'appui de ces tristes présages :

« Il est souvent bon d'être à l'étranger pour apprécier sainement la politique de son propre pays. Il me paraît donc utile de vous dire ce qu'on pense ici de nos affaires. Je ne parle pas du vulgaire, mais d'hommes politiques considérables.

« On croit que le mouvement naturel des partis ramènera M. Gambetta au pouvoir. C'est aussi ce que l'on croit en Prusse, et c'est ce qu'attend et désire la politique allemande.

« L'arrivée de M. Gambetta rallumerait la guerre et permettrait aux Prussiens d'achever la ruine de la France. On considère à Berlin ce qu'on a fait comme incomplet et provisoire, tant que la France aura la consistance qui lui reste et la possibilité de se donner un gouvernement définitif et fort.

« C'est donc sur l'arrivée au pouvoir de M. Gambetta que l'on compte à Berlin, et que comptent également ici les amis de la politique prussienne.

« Voilà ce qu'il est utile que l'on sache en France, et croyez que ce n'est pas au hasard que j'écris ces lignes, mais d'après des informations sérieuses et dignes de toute confiance.

De son côté le Journal de Paris publie ce qui suit :

L'alliance française ne sera recherchée que le jour où nous pourrions inspirer confiance aux gouvernements étrangers ; que le jour où nous aurons un gouvernement stable et définitif au lieu d'un gouvernement précaire et provisoire.

La confiance que le gouvernement actuel de la France peut inspirer aux étrangers est nécessairement limitée à l'existence de l'illustre vieillard qui le personnifie. L'illustre M. Thiers disparu, et fasse le ciel qu'il disparaisse le plus tard possible ! aurons-nous encore la République ? et qu'elle République aurons-nous ? Celle des hommes du 4 septembre qui ont déjà montré, d'une façon qu'il est permis de trouver surabondante, qu'elle était, en politique extérieure, leur ignorance et leur incapacité, ou bien celle de M. Gambetta, ou bien encore celle du parti auquel appartient M. Ordinaire ? Nous aurons beau chercher, nous ne trouverons pas de ce côté le gouvernement qui inspirera confiance aux étrangers.

Et maintenant, nous, habitants du Lot, demandons-nous qu'elle est la différence entre la

politique de M. Gambetta et celle de M. Calmon. L'un et l'autre ont figuré sur les deux mêmes listes aux élections du 8 février, la première portant le nom du préfet, la deuxième se contentant du nom de l'un des sous-préfets du département, encore aujourd'hui en fonctions. En outre, les deux journaux du Lot favorables aux idées républicaines de M. Calmon ne négligent aucune occasion de glorifier M. Gambetta.

Non-seulement l'un de ces journaux, après s'être intéressé à la Commune pendant que nos soldats tombaient pour la cause de l'ordre, a vivement applaudi au discours républicain de M. Calmon, au sein du Conseil général du Lot, mais il ne cesse de parler de lui avec un tendre intérêt, tout en traitant M. Thiers de vieillard bonace dont le cerveau est disloqué, ou bien en disant que la présence de M. Thiers au mariage de M<sup>lle</sup> Poyer-Quertier à Rouen est un fait brutalement cynique, à la veille de l'exécution de l'infortuné patriote nommé Rossel.

Tout récemment, ce journal exposait qu'il était vraiment fort malheureux que, nommé conseiller général dans deux cantons, M. Calmon eût suivi le conseil de complaisants amis en n'optant pas pour Payrac où il a été remplacé par un homme indépendant et pas du tout républicain, tandis qu'il aurait été possible de faire nommer M. Gambetta à Gourdon, si on y avait songé au moment de l'option.

Ces deux reproches, cet étalage public de petites divergences dans les plans de conduite communs, doivent être pour les électeurs du Lot, un sujet d'édification. Ils n'oublieront pas que le triomphe de M. Gambetta et de ses amis « achèverait » suivant la parole du Journal des Débats, « la ruine de la France. »

Le Bien public, organe officieux du Gouvernement, donne un démenti formel et absolu aux bruits de la retraite de M. Calmon. Nous nous empressons de citer l'article de cette feuille autorisée, qui constate, comme nous, les opinions carrément républicaines de l'ancien candidat de M. Guizot à Martel :

« Nous avons mis à démentir les bruits de changements ministériels la même persistance que nos contradicteurs ont mise à les répandre. Nous recommençons puisque l'on recommence. Depuis quelques jours, M. Calmon, sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur, est mis particulièrement en jeu. Nous avons démenti, nous démentons de nouveau. Il n'y a aucune base aux bruits qu'on met ainsi en circulation. Aucun remaniement n'est en projet ou en expectative au ministère de l'Intérieur. Ces inventions resteraient inexplicables si l'on ne se rendait compte du caractère et de l'opinion des journaux d'où elles émanent.

Ces journaux sont notoirement hostiles à l'ordre de choses établi, et entravent de tous leurs efforts l'essai loyal de la République. M. Calmon, dont les opinions sont franchement libérales et sincèrement républicaines, est un obstacle. Ses fonctions le mettent en contact avec les adversaires du gouvernement, et il agit à leur égard sans faiblesse. Il n'en faut pas d'avantage pour qu'on démolisse M. Calmon, qui est pour les partis hostiles, ce qu'on appelle en argot du boulevard, un gêneur.

Nous lisons dans le Messager de Toulouse du 14 décembre :

« Un de nos correspondants de Versailles nous annonce, par dépêche, que M. Calmon quitte le ministère de l'intérieur.

« Puisse la nouvelle donnée par notre correspondant n'être pas démentie !

« M. Calmon, dans ces derniers temps, s'attachait à ne donner les préfectures qu'aux gambettistes. Le séjour de ce faux libéral au ministère de l'intérieur serait devenu fatal pour la France.

« Il y avait d'ailleurs incompatibilité entre lui et M. Casimir Périer, dont les opinions conservatrices ne sont un mystère pour personne. »

Correspondance spéciale

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 14 décembre, 1871.

La commission d'initiative se réunira demain, à midi, pour entendre M. Thiers sur la question du retour à Paris. On assure que M. Thiers, après avoir exposé les inconvénients très-réels et plus nombreux qu'on ne pense, du séjour à Versailles, et les embarras qui en résultent pour le gouvernement, s'en remettra à la sagesse de l'Assemblée sur la décision finale à prendre. Il est bien probable que ce dernier effort du président de la République ne changera pas les dispositions de la commission et de l'Assemblée.

Je remarque cependant qu'un certain nombre de députés, très-décidés ces jours derniers contre le retour, paraissent aujourd'hui indécis. Les plus endurcis contre Paris, se laissent influencer à la longue, soit par les ennuis du séjour de Versailles, soit par la fréquence des voyages fort peu agréables en cette saison, qu'ils sont obligés de faire à Paris pour les démarches dans les divers ministères. Peut-être la proposition de retour à Paris aurait-elle eu plus de chances d'être acceptée si ses auteurs, suivant les conseils de M. Thiers, avaient attendu encore quelque temps avant de la présenter.

Toujours même incertitude sur la question de savoir si les princes d'Orléans siégeront à l'Assemblée. Le caractère contradictoire des bruits qui circulent à cet égard, parmi les amis même des princes, semble indiquer que ceux-ci n'ont pas encore pris de résolution. Ce qui est certain, c'est que M. Thiers leur a déclaré, dans l'entrevue de vendredi dernier, qu'il croyait leur présence à l'Assemblée inopportune et dangereuse, et qu'il ne les considérait pas comme déliés de leurs engagements.

La récente démarche de MM. de la Rochefoucauld Bisaccia, Brun et Carayon-Latour, auprès du duc d'Aumale, était purement officieuse. Aucune fraction parlementaire, même l'extrême droite dont ils font partie, ne leur avait donné de mission à cet égard. C'est à cette circonstance principalement qu'on attribue, dans les cercles légitimistes, la réserve dans laquelle s'est tenu le duc d'Aumale.

M. Poyer-Quertier a passé hier trois longues heures au sein de la commission du budget dont il admet parfaitement la compétence pour tout ce qui concerne le budget de 1871. Quant au budget de 1872, son examen, par une nouvelle commission, n'a jamais fait question pour personne.

On assure que l'accord est à peu près complet aujourd'hui entre M. Thiers et la commission de l'armée sur la question du service obligatoire.

Un grand dîner diplomatique et militaire a lieu ce soir à l'hôtel de la présidence. On cite parmi les invités, lord Lyons, le baron et la baronne d'Arnim, Léon Say, les généraux Valentin, Ladmirault, etc.

Quoiqu'en ait dit certains journaux, la nomination du baron d'Arnim, comme ambassadeur d'Allemagne

à Paris, est certaine.

M. Gaudrée de Boileau sera probablement nommé ministre de France à Washington.

Le duc de Broglie est arrivé hier. On pense qu'il vient communiquer au gouvernement ses impressions sur les conséquences probables qu'aurait en Angleterre la mort du prince de Galles. Des avis de Londres, venant de bonne source, font supposer que, dans ce cas, la régence, après la mort de la reine, bien entendu, serait confiée à la princesse de Galles. On sait que cette princesse est fille du roi de Danemark et belle-sœur du grand duc héritier de Russie.

Les bureaux sont réunis aujourd'hui, pour nommer deux commissions qui seront chargées d'examiner, l'une, le projet de loi relatif à la Banque de France, et l'autre, le projet de M. Dufaure pour des poursuites à exercer contre certains journaux.

Revue des Journaux

Ordre

Il paraît certain que M. le duc d'Aumale prendra séance ces jours-ci à Versailles, malgré les objections de M. le président de la République provisoire. Il ne paraît pas moins certain que M. le duc d'Aumale n'agit pas légèrement et qu'il est assuré d'une majorité dans la Chambre, soit pour le cas où M. Thiers persisterait à résister, soit pour le cas où M. Thiers, ne convenant plus à la Chambre, devrait avoir un successeur. On assure même qu'un certain nombre de républicains se rallieraient à la solution qui amènerait M. le duc d'Aumale au pouvoir. M. Thiers paraît donc à la veille de recueillir le fruit de la politique qu'il a suivie. Nous lui avions prédit que la haine de l'impérialisme le perdrait ; notre prédiction est à la veille de se réaliser ; car désormais, soit que M. Thiers conserve le pouvoir sous le protectorat des princes, soit qu'il cède la place, ses jours de pouvoir sont comptés. En se plaçant hardiment sur le terrain de l'appel au peuple, M. Thiers pouvait avoir l'honneur de former un gouvernement définitif et de descendre noblement du pouvoir. Mais l'appel au peuple ou la dissolution laissant une chance à l'impérialisme, M. le président n'a voulu de l'appel au pays sous aucune forme. Il a dit et redit à l'Assemblée qu'elle est souveraine ; qu'il s'arrange maintenant avec son souverain !

Patrie

Rien de plus spécieux que le petit roman charpenté par l'Avenir national au sujet des princes d'Orléans, et très-habilement charpenté, nous devons l'avouer. Il aurait pu parfaitement figurer à la place destinée d'habitude au feuilleton ; l'intérêt n'y aurait pas perdu. Les princes entrent à l'Assemblée ; ils s'y tiennent dans une attitude réservée entre le centre gauche et le centre droit, sans dire un mot, sans faire une démarche qui puisse leur être reprochée comme un acte d'hostilité envers M. Thiers. Plus tard, dans trois mois, par exemple, M. Thiers, las des exigences de la majorité, donne sa démission. Le duc d'Aumale est élu président. Agitation dans les villes, répression vigoureuse, amnistie, etc. Il faut consolider un gouvernement aussi fort que généreux ; on place la couronne sur la tête du chef de la maison d'Orléans. C'est à peu près le sommaire du petit roman publié par l'Avenir national. Qu'il soit vraisemblable ou non, nous nous bornons à constater que, tel qu'il est, il ne nous effrayerait



pas autant, s'il devait se réaliser, que l'histoire (car elle n'est pas un roman, hélas!) à laquelle se sont intéressés, s'ils n'y ont pas pris part, les amis de l'Avenir national.

Liberté.

Il n'est pas possible de voir deux hommes s'aborder, soit dans les salons, soit dans la rue, qui ne s'adressent cette question banale en toute circonstance, et pleine d'appréhensions en ce moment: « Où allons-nous? » La réponse, il faut le dire, est invariablement la même: « Dieu le sait; mais nous ne pouvons plus continuer à vivre ainsi. » Ces craintes sont-elles exagérées? C'est possible. Dieu le sait, dirons-nous à notre tour; mais ce qui est incontestable c'est qu'elles existent, c'est qu'elles croissent chaque jour davantage. Les plus confiants sont ébranlés, les timides s'en vont en toute hâte: il n'est personne qui ne demande secrètement, dans son fort intérieur, un homme ou un événement qui mette fin à cet état de choses.

La conspiration est donc partout à l'état latent: on vit d'elle et avec elle, chacun la caresse et l'entretient en soi. Non pas que personne songe à agir pour conjurer la tempête; mais son plaisir est devenu la seule consolation qui reste; il semblerait que parler du danger c'est se mettre à l'abri de ses atteintes. Bref, la démoralisation gagne et commence à devenir générale.

Un grand nombre de personnes — et parmi ces dernières les commerçants surtout — arrivent à souhaiter l'avènement de la force au pouvoir. C'est ainsi qu'ils se déclarent impérialistes, non pas précisément par amour pour l'empereur, mais parce qu'ils se rappellent seulement de l'empire, l'énergie avec laquelle il a bouleversé tous les partis en 1852. L'empire, pour eux, c'est la force. Ils oublient que, depuis cette époque, vingt années se sont écoulées, que la naissance de l'empereur date de 1808 et que les phases tourmentées de sa vie aventureuse ont creusé un large sillon à sa vieillesse.

Ce qui est incontestable, c'est que nous vivons au jour le jour, dans l'imprévoyance des événements, du lendemain, dans l'indécision de l'impuissance, dans les terreurs de la faiblesse.

France

Sous ce titre: *Gouvernement de la défense nationale*, M. Jules Favre publie le premier volume d'un ouvrage qui doit embrasser toute la période néfaste remplie par ce gouvernement.

Les faits retracés dans ce premier volume sont la journée du 4 septembre, la mission diplomatique de M. Thiers, l'entrevue de Ferrières, l'organisation de la défense à Paris et dans les départements, enfin la journée du 31 octobre.

Ce n'est point de l'histoire que fait M. Jules Favre; c'est un plaidoyer qu'il écrit.

Les malheurs de l'ancien ministre des affaires étrangères ne l'ont point guéri. Ce salutaire retour sur soi-même que provoquent, chez les âmes non faussées et sophistiquées, les grandes infortunes, il ne l'a point fait; même quand l'évidence le prend à la gorge et l'étouffe, il ressemble à ces pénitents qui, au lieu d'avouer humblement leurs fautes, ne manquent jamais d'accuser le prochain et de rejeter sur lui leurs fautes.

Les fautes de l'Empire sont grandes sans doute; mais M. Jules Favre, membre du gouvernement de la défense nationale, a-t-il le droit de prétendre que l'Empire est le seul coupable?

Aussitôt que surgissent nos premiers revers, M. Jules Favre ne voit et ne poursuit plus qu'une chose; la chute de l'Empire. Il la demande dans tous ses discours; il en fait l'objet de toutes ses démarches. Les ressentiments de l'homme de parti vont jusqu'à étouffer en lui les douleurs du patriote; la satisfaction de ses haines passe avant tout autre préoccupation.

Et lorsque, enfin, l'effroyable nouvelle de Sedan éclate sur Paris, lorsque la population qu'on avait tout fait pour exciter, s'émue et se soulève, lorsque la Chambre est ényahie, qu'un nouveau gouvernement s'organise à l'Hôtel-de-Ville, en dépit des avertissements de tous les gens sensés et surtout de M. Thiers, lorsque les patriotes, sont consternés, en songeant aux complications qu'une révolution va fatalement mêler à la guerre, le cœur de M. Jules Favre est dans la joie. Aujourd'hui encore, lorsqu'il se reporte à cette journée, il

trouve pour caractériser la physionomie de Paris dans la soirée du 4 septembre des expressions comme celles-ci: « Paris n'avait jamais été plus joyeux et plus calme! » Paris joyeux au lendemain du plus grand désastre de notre histoire; Paris joyeux quand le sang de nos soldats venait de couler par torrents, et que notre puissance nationale avait reçu l'un de ces coups qui comptent dans les siècles: — Ah! monsieur Jules Favre, vous le calomniez!

Nous croyons, comme M. Jules Favre, que les puissances ont commis une grande faute. Mais la raison de leur immobilité, M. de Bismarck l'a précisée avec sa franchise habituelle, lorsqu'il a dit à son interlocuteur de Ferrières: « Vous êtes nés d'une sédition; vous pouvez demain être jetés à terre par la population de Paris. » Quelle garantie M. Jules Favre, dans cette position précaire, pouvait-il offrir aux gouvernements qui auraient désiré traiter avec la France?

Figaro

Il est à remarquer que les individus parlementaire de l'espèce, Ordinaire, n'ont jamais eu un mot de blâme pour la Commune, ses adhérents et ses crimes. Ces messieurs se réservaient: les assassins ne sont pas les misérables qui ont souillé Paris de sang et de boue, ce sont les quinze députés qui ont veillé à l'exécution de la loi.

Mais tout ceci fait partie du programme; il est essentiel que chaque opposition ait son héros et son martyr.

Le martyr de 1871, c'est Rossel, pour les départements du Nord, et Crémieux pour les départements du Midi.

Ce qu'il y a à remarquer, c'est que le martyr de l'opposition, qu'ils appellent Baudin, Rossel ou Crémieux, est toujours mort pour le droit, la tradition le veut ainsi, le droit étant toujours du côté de ceux qui crient le plus fort.

On avait déjà dit bien des sottises sur ce pauvre Baudin, mais pour Rossel la chose est descendue aux dernières limites du grotesque.

Il demeure acquis désormais que Rossel était un grand cœur, une rayonnante image, une belle âme et qu'il était réservé à sauver sa patrie.

Pourquoi toute cette logomachie ridicule? Parce qu'il a été révolté, parce qu'il a fait tirer sur ses frères d'armes.

INFORMATIONS

L'armée se plaint, dit-on, des baraquements dans lesquels on l'enferme autour de Paris. Il y aurait eu même des protestations énergiques à ce sujet à Villeneuve-Lestang.

Décidément, Paris a raison de regretter M. Haussman. Nous lisons, en effet, dans la *Patrie* d'hier:

L'aspect de Paris depuis l'ouragan de la neige, c'est à dire depuis six jours, est des plus lugubres et des plus hideux; jamais les villes d'Orient, jamais les petits bourgs du sud de l'Italie n'ont été, dans la saison des pluies, plus sales et plus impraticables. Damas et Galas avec leurs voies où l'on s'embourbe à chaque pas; Brindisi, avec ses rues sans trottoirs, où l'eau séjourne des semaines entières; peuvent à peine être comparés au Paris de 1871, où l'on piétine dans un amas de neige, sans qu'on ait seulement pris la peine de tracer un sentier où l'on se puisse aventurer; dans les artères les plus larges, où la circulation est la plus grande et la plus continue, sur les boulevards, rue de Lafayette, rue de Richelieu, les chevaux ne trottent plus, ils labourent; les hommes ne marchent plus, ils patagent. Le Paris de Boileau était un Paris coquet et délicieux comparé au Paris de MM. Alphand et Léon Say.

Le nombre des chevaux que les compagnies des omnibus ont perdus par suite de la difficulté de voyager au milieu de la neige, qui encombre Paris est évalué à deux cents.

Chronique locale et méridionale

La Commission départementale se réunira jeudi prochain, 21 décembre, à l'hôtel de Préfecture, pour procéder à ses travaux.

Les jeunes gens qui seraient dans l'intention de profiter de l'offre généreuse faite par M. Malinowski, licencié ès-sciences, professeur au Lycée, d'ouvrir, un cours gratuit de langue allemande dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, sont invités à se faire inscrire dans les bureaux de la Mairie.

Afin d'éviter les accidents en temps de gelée l'administration rappelle qu'aux termes de l'arrêté du 25 avril 1863, article 9, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige ou de casser la glace au-devant de leurs maisons, boutiques, cours, jardins et autres emplacements, y compris le milieu de la rue. Ils ne pourront y déposer des morceaux de neige et glace provenant de leurs cours ou de l'intérieur des habitations. Les contraventions seront constatées.

Un décret, rendu le 28 novembre dernier, prolonge d'un an pour le concours de 1872 la limite d'âge d'admission dans les écoles d'arts et métiers.

En conséquence, pourront être inscrits sur la liste ouverte en vue du concours d'admission, les candidats qui justifieront qu'ils avaient moins de 17 ans au 1<sup>er</sup> janvier 1872.

L'hiver a décidément devancé, pour nous, la date scientifique du 21 décembre; la neige a fait, depuis plusieurs jours déjà, son apparition dans notre ville, et, au moment où nous écrivons, toutes les campagnes environnantes sont encore recouvertes de blanc manteau des frimas.

Voilà déjà plusieurs années où aucun hiver ne se passe sans voir la neige couvrir les rues et blanchir les toits; on dirait même, depuis deux ans surtout, que la neige, impatient, n'attend pas le milieu de l'hiver et qu'elle a hâte de déposer chez nous sa blanche carte de visite.

Autrefois les choses ne se passaient pas ainsi. Plusieurs années s'écoulaient sans qu'on vit dans nos contrées le moindre flocon de neige, et lorsque par hasard il y avait erreur dans l'atmosphère, on sortait en foule pour voir cette curiosité, et les vieillards rappelaient les hivers neigeux comme des souvenirs lointains.

Les temps sont bien changés; aujourd'hui une modification profonde s'est opérée dans la température hivernale de nos contrées, et ce phénomène est assez curieux; croyons-nous, pour appeler l'attention des savants. Nous serions heureux de les voir rechercher et expliquer les causes de ces perturbations climatiques.

Nos faux démocrates ont partout ouvert une campagne contre les Frères, dit le *Messenger de Toulouse*. Leurs journaux se font l'écho des plus perfides calomnies contre l'enseignement de ces honorables et si populaires instituteurs.

Les républicains d'Amérique n'ont pas de ces haines systématiques. Voici ce que nous lisons dans le *Wahr friend* de Cincinnati:

« Il y a maintenant plus de 500 « Frères chrétiens » aux Etats-Unis. Leur Provincial est le frère Patrick qui réside à l'Institut de la Salle à New-York.

« Les frères élèvent plus de dix mille garçons dans le diocèse de New-York; neuf cents gagnabonds ont été confiés à leurs soins dans l'Institut catholique de la *Reforme* (correction) pour qu'ils en fassent des citoyens utiles à la patrie.

« L'efficacité des efforts de ces « Frères chrétiens » est si notoire que le juge, M. Quin, appelait dernièrement leur grande institution de la République. Cet homme, qui voit arriver tous les jours de jeunes criminels devant son tribunal, sait apprécier les bienfaits d'une éducation vraiment chrétienne. »

On signale assez souvent dans l'industrie de l'étamage une fraude sur laquelle il est bon d'appeler l'attention, à cause des graves désordres organiques qui peuvent en résulter.

Des étameurs ambulants se servaient de zinc au lieu d'étain pour l'étamage des ustensiles de cuisine, et cela pour cette raison bien simple que le zinc vaut soixante-dix centimes le kilogramme, tandis que la même quantité d'étain coûte de trois à quatre francs.

La fraude n'est pas facile à reconnaître à la simple vue, la couche de zinc étant aussi blanche et aussi brillante que celle d'étain; mais on peut s'assurer de la véritable nature du métal employé par l'étameur en faisant bouillir dans la casserole suspecte une petite quantité de vinaigre.

Si la couche protectrice résiste sans se ternir, on peut être certain que c'est l'étain qui la constitue, si elle se ternit, disparaît, soit par places, soit en totalité, c'est que l'étamage a été fait au zinc; et il n'y a plus qu'à porter la casserole chez le... commissaire de police.

Un vénérable prêtre, M. Fayret, vient de s'éteindre à Cahors; il est mort, hier matin; il était né le 1<sup>er</sup> novembre 1775.

On nous écrit de Berganty:

Un homme de bien vient de s'éteindre dans la commune de Berganty. M. Fournier, maire de cette commune est mort dans sa trente unième année. Les funérailles ont eu lieu le 9 décembre dernier au milieu de toute notre population. Les autorités municipales, sans exception, ont assisté à la cérémonie funèbre. Ce pauvre maire était la bonté même et ses bienfaits resteront dans le souvenir de tous les habitants de la commune.

LYCÉE DE CAHORS Compositions du 13 au 18 novembre 1871.

- Philosophie.
- Mathématiques: 1 Gazaly; 2 Pâinchenat.
- Rhetorique.
- Discours français: 1 Combarieu; 2 Serrano.
- Version grecque: 1 Depeyre; 2 Largetau.
- Troisième.
- 1 Rives; 2 Valmary.
- Quatrième.
- 1 Teres; 2 Mazellé.
- Cinquième.
- 1 Cantarel; 2 Lescale.
- Sixième.
- 1 Blanié; 2 Peyrissac.
- Septième.
- 1 Nouvelles; 2 Verdier.
- Huitième.
- 1 Verdy; 2 Lescale A.
- Classe préparatoire. Première division.
- Orthographe: 1 Labié; 2 Gaigneau.
- Deuxième division.
- 1 Deltreiu; 2 Castagné.
- Troisième division.
- 1 Boudet; 2 Redon.
- Enseignement secondaire spécial.
- Deuxième année.
- Histoire et Géographie: 1 Clary; 2 Carlin.
- Première année.
- 1 Chaiuet; 2 Mispoulet.
- Année préparatoire.
- 1 Bonnet; 2 Beulaquet.
- Le Proviseur, RICHARD.

Le manuel militaire pour l'instruction des élèves des Lycées de l'Etat est entièrement rédigé maintenant, et le ministre de la guerre vient de le transmettre à son collègue de l'instruction publique, qui l'enverra aux recteurs d'Académie, dès que la circulaire concernant son application aura été rédigée.

C'est le fusil chassepot qui servira naturellement aux exercices ordinaires. Pour ceux de tir, ce sera la carabine chassepot.

Une simple question dit le *Messenger de Toulouse*: Le maniement du fusil sera-t-il compris dans le programme du baccalauréat?

Si oui, nous frémissons à la pensée de voir un sergent instructeur siéger au banc des examinateurs.

Nous entendons d'ici le brave professeur de sarge en cinq temps criant au candidat, encore revêtu de la toge sévère: *Mettez... ouche! Tirez... elle!* plus vite que ça, non, d... D...

Si M. Gascheap devient fou, ce ne sera pas la faute de M. le ministre!

On lit dans le *Courrier de Bayonne*:

Il y a eu accord un baïonneur à Biarritz, que l'on a pu voir se mettre à l'eau à 9 heures du matin tous les jours de la semaine dernière, et qui compte le faire jusqu'au 15 de ce mois. Ce baïonneur est M. le comte H. Russell Killough.

Les journaux de Bordeaux d'aujourd'hui publient un décret, du 3 décembre qui dissout les gardes nationales de la Gironde.

La remise des fusils par la garde nationale de Bordeaux a commencé lundi matin; elle s'opère avec le plus grand calme, et à l'heure où nous écrivons, dit la *Gironde* d'hier, le nombre des armes déposées par le 1<sup>er</sup> bataillon est déjà considérable.

AVIS

Echéances de novembre.

Nous prions les abonnés dont l'abonnement expirait le 15 ou le 30 novembre, de vouloir bien nous adresser au plus tôt le montant de leur réabonnement en un mandat sur la Poste.



Bulletin commercial

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 9 au 16 décembre 1871.

Naissances

David (Marie-Joséphine-Gabrielle), Place au Bois. Mercadié (Louis), rue des Boulevards. Cages (Alphonse), rue des Boulevards. Martory (Pierre), rue des boulevards. Molinier (Luci-Jeanne), rue Flourens. Castel (Marie), rue Lestieu. Balmès (René-Louis), Cabessou.

Mariages

Soulié (Jean), et Lagarrigue (Pétronille).

Décès

Ricard (Jean), maçon, 43 ans, rue Nationale.

CALENDRIER DU LOT

Table with columns: JOURS, FÊTES, FOIRES. Rows include Dimanche, Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi with corresponding dates and local events.

Agen, 15 décembre 1871

Blés fins de Lectoure, les 80 kil. net, 27 fr. 27-25 (rendus en gare d'Agén.)

Blér de Quercy ou coteau, les 80 k. brut, à 27 fr.

Blés de Garonne, les 80 k. id. 26 50 à 27 fr.

Seigles, les 75 k. net, 17 fr.

Maïs, les 80 k. brut, 14 fr.

Avoïnes les 50 k. brut, 10 fr. 50.

Bordeaux, 15 décembre.

Blés vieux de pays, les premières qualités, 28 à 29 50.

Blé nouveau, 27 50 à 28 20 les deuxièmes qualités.

Le tout les 80 kil., pris en magasin, es-compte 1 p. cent.

Cours des blés espagnols sur notre place.

Arevalo, 31 fr. les 80 k., acquitté de droit de douane.

Les Media, 50 c. de moins, mêmes conditions.

Farines. Cours cotés comme suit :

Nérac, 25 à 25 50 les 50 k.

24 à 24 50 les diverses qualités.

Bibliographie

La brochure de M. le baron d'Aupias de Blanat, dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs, est un de ces livres pleins d'idées et de faits, dont il ne serait pas facile de présenter un résumé précis. Il faut le lire et l'étudier, si l'on veut l'apprécier à sa juste valeur.

La Question militaire en 1871

PRÉFACE

Deux provinces perdues, 5 milliards d'indemnité à payer à l'ennemi, 4 milliards de frais de guerre, une honte qui ne se chiffre pas, et la désorganisation sociale, tel est le bilan de la guerre que la France vient de soutenir. A aucune époque de l'histoire du monde, une grande et fière nation n'a été si cruellement humiliée, si complètement à la merci de son adversaire, si désorganisée après la lutte.

Deux grands enseignements se dégagent au premier abord de la leçon qui nous a été infligée par la nation allemande, c'est d'abord l'absence de principes dans laquelle notre société était tombée; c'est ensuite notre vicieuse organisation militaire. La première question touche à tous les problèmes sociaux de notre époque; celle de l'organisation militaire se lie par bien des points à la première. Ces notes n'ont pas la prétention de la résoudre, mais seulement d'être utiles en vulgarisant les institutions de l'Allemagne, si ignorées en France, et en essayant de faire ressortir celles d'entre elles qui pourraient convenir à notre pays.

La France se trouve en 1871, avec des débris de troupes, avec des lois de recrutement et d'organisation militaire dont on vient de faire la triste expérience, en présence de toutes les nations de l'Europe, formidablement armées. Il est impérieux et urgent pour elle de s'organiser, sous peine de tomber à l'état de puissance de deuxième ordre. Que les hommes qui auront à reconstituer cette fatale, mais indispensable puissance, qui s'appelle l'armée, étudient donc les institutions militaires des autres pays, qu'ils s'inspirent de leur esprit et qu'ils en retirent ce qui peut convenir à la nation française. De plus, que chaque citoyen, quel que humble rang qu'il occupe dans l'échelle sociale, soit instruit autant que de ses droits, de ses devoirs envers la société dont il fait partie.

Il a été publié en Allemagne, en 1870, un petit opuscule qui sera souvent cité dans ce travail, et dont le titre seul doit être un enseignement pour nous :

L'armée allemande

Son Organisation, les Devoirs du service, etc.

« Un petit livre pour le peuple allemand » par un général prussien.

Voilà donc les ouvrages qu'on écrit pour le peuple chez nos voisins; voilà un général qui ne dédaigne pas de faire « un petit livre pour le peuple allemand! ». C'est que, chez nos ennemis, le sentiment patriotique part des classes élevées et s'étend à toutes les couches de la nation; c'est que, chez nos ennemis, grands et petits, croient encore qu'il existe des devoirs envers la patrie; c'est encore parce que chez eux, il n'y a pas de soldats de profession proprement dits, parce que chacun sait qu'il doit payer dans une certaine limite l'impôt du sang; aussi les Allemands sont-ils si fiers de leur armée vraiment nationale et appellent-ils la nôtre une armée de remplaçants. — Chose étrange! Dans les pays monarchiques de l'Allemagne, tout le monde est soldat, et dans la France, aux immortels principes de 89, on paie son voisin pour aller se faire tuer à sa place et le devoir de défendre la patrie est laissé au prolétaire qui n'a pas les moyens de se faire remplacer!

L'armée est la plus haute expression de la puissance d'un pays. Elle doit être une école d'honneur, de discipline et d'abnégation. Non seulement elle se doit à la Patrie pour sa défense et sa sûreté, mais elle doit aussi former des hommes et de bons citoyens. Le soldat qui y serait entré ignorant, sans principes, sans éducation sociale, doit en sortir instruit avec des habitudes d'ordre et de travail, avec le respect de toutes les hiérarchies, avec des principes d'honneur ou du moins d'honnêteté, en un mot moralisé. Nous sommes loin de cet état de choses, et cependant on doit y arriver si l'on veut rendre acceptable et utile la nécessité ruineuse des armées permanentes.

L'armée est aussi l'image de la nation d'où elle est tirée; son esprit en porte le reflet, et lorsqu'une nation est en décadence morale et court à la décomposition sociale, l'esprit militaire s'en ressent. L'histoire de tous les peuples depuis l'antiquité est là pour l'enseigner: les légions de César deviennent celles du Bas-Empire. A cet égard, j'en appelle à tous les anciens officiers, le niveau moral de l'armée française a été en baissant depuis la fin de nos guerres de l'Empire. Les chutes sont marquées par des dates significatives :

1830 a tué dans l'armée la foi politique;

1848 a tué la discipline;

1852 a porté atteinte à la dignité de l'armée; les institutions de l'Empire et notamment la loi sur la dotation l'ont corrompue.

Examinons les causes organiques qui ont amené ces résultats dans l'armée française et étudions parallèlement à chacune des questions qui se présentent dans l'espèce, les mesures qui ont mis d'autres nations au dessus de nous.

Dernières nouvelles

Service spécial du Journal du Lot

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 14 décembre.

M. Joubert demande pourquoi les électeurs de la Corse ne sont pas convoqués en même temps que les électeurs des diverses autres circonscriptions où il y a des vacances. La loi de 1849 porte que les élections doivent se faire dans les quarante jours, et le siège de M. Abbateucci est libre depuis trois mois. Je ne suis pas bonapartiste, dit M. Joubert, je ne parle que dans l'intérêt de la loi.

M. Casimir Périer, acceptant sur-le-champ l'interpellation, répond que c'est la loi de 1852 qui régit les élections en cette matière, et que le délai est de six mois. Le gouvernement est donc dans la légalité. Il a attendu, dans l'intérêt même de la liberté des élections à la suite des récents événements de la Corse, et afin de laisser aux passions le temps de se calmer.

M. Prax-Paris ne saurait approuver la réponse du gouvernement. Un décret de M. Jules Simon a abrogé à Bordeaux toutes les lois électorales et s'en est référé seulement à la loi de 1849. L'Assemblée vote l'ordre du jour pur et simple.

M. Leroyer interpelle M. le ministre des travaux publics sur les arrêtés des 11 avril et 10 octobre 1871, relatifs aux transports sur les voies ferrées. L'orateur signale l'encombrement des voies, les plaintes du commerce, dans un grand discours rempli de chiffres et de faits, dont quelques-uns, vivement contestés par M. Benoist-d'Azy.

M. de Larcy, ministre des travaux publics, répond en montrant les difficultés de transport qui ont suivi la guerre et l'insurrection de Paris, les efforts et les progrès maintenant accomplis, notamment pour l'enlèvement des récoltes du Midi. Il est fort applaudi lorsqu'en terminant il parle des tristes effets des révolutions pour l'industrie et le commerce, et il a fait appel aux conservateurs afin de prévenir un état de choses aussi pernicieux dans l'ordre matériel que dans l'ordre moral.

Versailles, 15 décembre.

Les discussions dans les bureaux ont été hier très-vives et très-intéressantes à propos de la loi sur la Banque et de la loi concernant les poursuites à exercer contre divers journaux. Sur cette dernière loi, le sentiment de l'Assemblée n'est pas douteux. Dans tous les bureaux, des protestations énergiques se sont fait entendre contre les procédés de certaines feuilles de province qui semblent avoir voulu désigner à la vindicte démagogique les membres de la commission des grâces; bon nombre de députés, appartenant à la gauche républicaine, n'ont pas hésité à répudier les feuilles en question, comme compromettant gravement la République. Cette loi sera donc, selon toute vraisemblance, votée à une grande majorité. Je ne sais pas s'il en sera de même de la loi sur la Banque. Il semble résulter, en effet, de la discussion des bureaux que la majorité ne voit pas sans inquiétude, l'augmentation proposée de la circulation des billets et qu'elle s'attacherait volontiers à un autre moyen de faire face aux besoins du moment, fut-ce même à l'idée d'un emprunt proposée par M. Wolowski et d'autres députés.

Dans le 10<sup>e</sup> bureau, dont fait partie M. Pouyer-Quertier, celui-ci a défendu longuement le projet contre M. Broët qui, sans l'attaquer de front, a élevé à son encontre plusieurs critiques et a proposé une combinaison intermédiaire entre le projet du gouvernement et celui de M. Wolowski. C'est M. Broët qui a été élu contre M. Javal, lequel avait longuement soutenu le projet du gouvernement. La commission est ainsi composée: MM. Passy, André, Chéguillaume, Chaudordy, Buffet, Duclerc, Bocher, Wolowski, Vingtain, Broët, Lastayrie, la Boullerie, Souheyran, Germain et Magne. On dit que neuf ou dix commissaires sur quinze, sont peu favorables au projet du gouvernement en ce qui concerne l'extension de la circulation, mais il y a unanimité sur la nécessité d'émettre de petites coupures.

Dans les cercles parlementaires, on se prononce de plus en plus en faveur du service militaire obligatoire tel qu'il est pratiqué en Prusse et il est aisé de prévoir que, sur cette question le Président de la République devra renoncer aux atténuations formulées dans son message. L'article publié ce matin sur ce sujet dans le Journal des Débats est d'autant plus remarqué que beaucoup de personnes, à tort ou à raison, l'attribuent à un des princes d'Orléans.

La commission de réorganisation de l'armée se réunit aujourd'hui.

On assure qu'une nouvelle entrevue doit avoir lieu aujourd'hui entre le duc d'Aumale et plusieurs membres de l'extrême droite.

M. de Pressensé et quelques autres de ses collègues de la gauche se disposent à présenter incessamment une proposition tendant à faire mettre en liberté tous ceux d'entre les prisonniers de la Commune contre lesquels ne s'élèvent pas de charges graves.

La commission d'initiative se réunit aujourd'hui à midi et demi pour entendre M. Thiers sur la question du séjour de l'Assemblée à Paris. M. Thiers est plus que jamais disposé à parler en faveur de Paris et à faire part à la commission de toutes les difficultés du gouvernement que lui crée le séjour de Versailles.

M. Thiers s'est rendu hier à Paris pour examiner le triste état des rues et des places publiques.

Hier le conseil de révision a cassé le jugement du 3<sup>e</sup> conseil qui condamnait M. Ulbach, rédacteur en chef de la Cloche, à 3 ans de prison et 6,000 fr. d'amende.

Le conseil de révision a renvoyé M. Louis Ulbach devant la juridiction du 4<sup>e</sup> conseil de guerre.

La commission d'enquête sur les actes du gouvernement de la défense nationale a entendu hier le maréchal Leboeuf. Dans sa déposition, le maréchal s'est attaché à prouver qu'il avait 567,000 hommes sous les armes au commencement des hostilités. La déposition du maréchal continuera aujourd'hui.

Le général de Wimpffen a reçu l'ordre de se rendre ici dans le plus bref délai pour être entendu par la commission.

Dernière heure

Versailles, 15 décembre, 5 h. du soir.

La nouvelle loi portant sur la nomination de la commission chargée d'examiner le projet de loi tendant à accroître la limite de la circulation des billets de banque. Ce projet a été repoussé par onze bureaux sur quinze. Aurons-nous alors un emprunt ou bien doublera-t-on le capital de la Banque de France? Espérons que les commissions s'en raviseront, et qu'un moyen terme sera adopté, d'accord avec le gouvernement.

M. Thiers veut décidément revenir à Paris. Il se heurtera contre la résolution bien ferme de la majorité de rester à Versailles. Si M. Thiers n'est pas satisfait du bon accord entre lui et cette majorité, il a trouvé le moyen de le rompre, car le parti conservateur ne reculera pas.

La discussion a repris aujourd'hui, sur les interpellations de M. Leroyer au sujet des transports par chemins de fer. Elle s'est terminée, sans incident, par le vote d'un ordre du jour qui renvoie l'examen de la question à la commission spéciale dont l'Assemblée a décidé, il y a quelques jours, la création.

Bourse de Paris

Paris, 16 décembre 1871, soir.

Table with 2 columns: Rente 3 p. %, 4 1/2 p. %, 5 p. % and corresponding values: 56,35; 81,50; 91,65.

Question des Phosphates de Chaux.

Nous annonçons au public l'apparition prochaine d'un ouvrage important pour l'industrie et l'agriculture de ce pays, sous le titre :

« Traité spécial des phosphates de chaux naturels, en général et principalement l'étude des gisements de cette matière qui sont nouvellement découverts dans le Quercy, avec cartes et coupes géologiques, par M. Jacques Malinowski, licencié ès-sciences naturelles, professeur de langues vivantes au Lycée de Cahors, membre de plusieurs académies et sociétés savantes de France et de l'étranger. »

Cet ouvrage contient la description des roches phosphatées, leur manière d'être dans la nature, leur analyse, leur emploi dans l'industrie et l'agriculture et tout cela d'après les meilleurs auteurs français, anglais, allemands et les propres observations de l'auteur.

Ce travail a été présenté au Conseil général du Lot, et sur le rapport de M. Demeaux, conseiller du canton de Puy-l'Évêque, cette assemblée départementale vota ses encouragements à M. Malinowski.

On souscrit au bureau du Journal du Lot, chez M. Calmette, libraire à Cahors et chez l'auteur dans la même ville, Port-Buillet, maison Cosse.

Le prix d'un exemplaire par la voie de souscription est de 5 francs.

Tout journal qui reproduira cet avis et enverra un numéro de sa publication à l'auteur, aura droit à un exemplaire de l'ouvrage gratuitement. Celui qui procurera cinq souscriptions aura droit au sixième exemplaire gratuitement.

La liste des souscripteurs sera publiée en tête de l'ouvrage.



ANNONCES

GRANDS MAGASINS DU LOUVRE

AVIS

L'administration des GRANDS MAGASINS DU LOUVRE a l'honneur d'informer sa clientèle des départements et de l'étranger que l'incendie qui s'est déclaré dans une des réserves de blanc, située dans les sous-sols de la rue de Rivoli, n'a absolument détruit que cette réserve.

Les pertes dans ces articles, quoique importantes, n'ont en rien atteint leurs immenses assortiments et les MAGASINS DU LOUVRE sont en mesure, comme par le passé, de répondre à toutes les demandes qui leur seront faites, la vente n'a, du reste, été interrompue qu'un seul jour afin de remettre en ordre les marchandises transportées pendant l'incendie dans la partie des Magasins qui occupe la rue Saint-Honoré.

Contrairement aux bruits qui ont été répandus, nous nous empressons de rassurer les familles des employés des MAGASINS DU LOUVRE (1), en leur annonçant qu'aucun accident

(1) Le nombre est de 850.

grave ne les a atteints dans le sinistre que nous avons éprouvé. Deux seulement ont été légèrement blessés.

En un mot, aucun de nos services n'ont été désorganisés et l'Exposition de Décembre qui, par son importance exceptionnelle, présente cette année un si grand intérêt, n'a jamais été visitée par un aussi grand nombre d'acheteurs.

La Bibliothèque d'éducation et de récréation, de la librairie Hetzel, 18, rue Jacob, qui compte plus de cent volumes in-8° illustrés, forme, avec la Maison d'éducation, la plus riche et la plus variée des bibliothèques à l'usage de l'enfance et de la jeunesse qu'ait produites notre littérature française. Elle contient les œuvres complètes de Jules Verne, de Jean Macé, de P.-J. Stahl, les meilleures parmi celles de MM. Louis Ratisbonne, Hector Malot, Lucien Biart, E. Muller, Bréhat, la célèbre collection des albums de Mlle Lili, la plupart de Stahl et de Frœlich, les comtes des fées de Péralut, illustrés par Doré, les œuvres complètes d'Eckmann-Chatrian, dont un bon nombre conviennent à l'enfance. C'est un véritable trésor littéraire qui a manqué aux générations anciennes, et dans lequel les générations nouvelles peuvent puiser avec toute confiance.

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL

Sommaire des gravures du N° 1502, 8 décembre 1871.

Exécution de Rossel, Ferré et Bourgeois à Satory, 28 novembre 1871; — Cérémonie commémorative de la bataille de Champigny, le 2

décembre 1871; — Portrait de M. Alexandre Dumas fils; — Les Mormons, 5 bois: George Smith, la diligence américaine, une halte d'émigrants, wigwam indien, le saut du diable, etc., etc.

Le texte, non moins intéressant que les gravures, comprend des articles de MM. Francisque Sarcy, Philibert audebrand, Richard Cortambert, Dardenne de la Grangerie, etc., etc. Très-remarquable numéro.

Les personnes auxquelles le café et le chocolat ne peuvent convenir, trouveront dans le RACHAOUT de DELANGRENIER un déjeuner réparateur et aussi agréable que facile à digérer. Dépôt dans chaque ville. Se défier des contrefaçons.)

SAISON D'AUTOMNE

Les personnes qui ont l'habitude de se purger à l'automne, celles qui craignent le retour de maladies chroniques ou d'être incommodées par le sang (apoplexie, paralysie) ou les humeurs, trouveront dans le CHOCOLAT de DESBRIÈRE, un purgatif agréable et efficace. Dépôts dans les pharmacies. (Se défier des imitations.)

HUILES D'OLIVE

Vente directe aux Consommateurs. Prix courant de E. LAMBERT et Co de Nice: HUILE VIERGE: Estagnon à vis de 50 lit. 125 fr. — — — — — 25 — 75 — HUILE FINE: — — — — — 50 — 100 — — — — — 25 — 80 — Franco en gare de l'acheteur, paiement à 30 jours.

L'AUTOGRAPHE

ÉVÉNEMENTS DE 1870-1871. On se souvient du succès de l'Autographe. Les événements terribles qui viennent de se

dérouler depuis un an ont fourni à M. H. de Villemessant les éléments d'une nouvelle série de cette publication, qui est appelée à exciter une vive curiosité.

L'abonnement est de vingt-cinq francs. — Pour recevoir franco, à domicile, des numéros de l'Autographe, envoyer autant de fois soixante centimes en timbre-poste qu'on en désira d'exemplaires, à M. H. de Villemessant, 3, rue Rossini, à Paris.

LES CONTREFAÇONS

CHOCOLAT-MENIER

IL EST INDISPENSABLE

D'EXIGER

LES MARQUES DE FABRIQUE

avec

le véritable nom

Crédit Foncier de France.

Emission à 470 fr. d'Obligations foncières de 500 fr. 5%. — Emissions au pair d'Obligations communales 5 1/2 % à trois ans d'échéance. — On souscrit, à Paris, au Crédit Foncier de France, rue neuve des Capucines n° 19; — dans les départements: aux recettes des Finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit Foncier.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Laytou.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

DE CAHORS A LIBOS.

Table with 4 columns: Station, Omibus mixte, Pôste mixte, Omibus mixte. Rows include Cahors, Mercuès, Parnac, Luzech, Castelfranc, Puy-l'Évêque, Duravel, Fumel, Monsempron-Libos.

Prix des places.

Table with 4 columns: Station, 1re cl., 2e cl., 3e cl. Rows include Cahors, Libos, Puy-l'Évêque, Villeneuve-sur-Lot, Bordeaux, Agen, Montauban, Toulouse, Aurillac, Paris, Cett.

DE CAHORS A MONTAUBAN & VICE-VERSA

Table with 4 columns: Station, Arrivées de Cahors, Départs, Arr. Rows include MONTAUBAN, AGEN, LIBOS.

DE CAHORS A PARIS

Table with 4 columns: Station, Arrivées de Cahors, Départs, Arr. Rows include PÉRIGUEUX, LIMOGES, ORLÉANS, PARIS.

Prime d'actualité offerte aux abonnés du Journal du Lot.

ALBUM PHOTOGRAPHIQUE DES RUINES DE PARIS

COLLECTION

De tous les Monuments et Edifices incendiés et détruits Par la Commune de Paris, accompagnés de notices historiques et descriptives sur chaque sujet — plus — Une vue de Saint-Cloud détruit, et un groupe de fédérés en Frontispice en regard du titre.

Cet Album, dont les épreuves sur beau papier bristol teinté, sont encadrées dans un joli filet, est très-richement relié, doré sur tranches et imprimé sur grand format in 4°. — Il se vend VINGT-HUIT FRANCS dans le commerce. — Cette édition toute spéciale sera délivrée à nos Abonnés seulement :

Au lieu de 28 francs, net, pris dans nos bureaux 16 francs. — Les Abonnés hors la ville auront le port à payer à la réception.

En vente à la Librairie J.-U. CALMETTE, à Cahors

LA QUESTION MILITAIRE EN 1871

Par M. le Baron d'AUPIAS de BLANAT

Brochure grand in-8° de 412 pages. 1 fr.

A VENDRE

MAISON

RUE DE LA MAIRIE, 6 A CAHORS

Cette MAISON se compose: d'un premier étage divisé en cinq pièces; d'un deuxième étage composé également de cinq pièces et d'un Balcon couvert; une Grande pièce, où un chef de service pourrait établir ses bureaux, forme le troisième étage, au-dessus duquel est un Galetas.

Une grande Cave voûtée fait partie de la Maison.

S'adresser à M. Laytou, imprimeur, rue du Lycée, qui en est le propriétaire, et qui donnera des facilités pour le paiement.

ÉTUDE D'AVOUÉ

TRÈS BONNE A RODEZ (Aveyron)

A CÉDER IMMÉDIATEMENT Pour cause de décès

S'adresser à M. ALENGRIN, vérificateur de l'Enregistrement à Rodez, ou à M. BENOIT, greffier en chef du tribunal de Rodez.

LA RÉGLISSE SANGUINÈDE

GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre.

Dépôt dans toutes les pharmacies.

Cahors chez M. Vinel, pharmacien

TABLEAU DES DISTANCES

Nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'Arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811. PRIX: 1 FRANC.

Chez M. Laytou, rue du Lycée, à Cahors.

A. BERGON ET Co

Tailleurs, rue des Boulevards, à Cahors.

Préviennent les pères de famille qui ont des enfants au Lycée, qu'ils se hargent de fournir le costume complet, avec képi, col et gants, à prix réduit.

Savoir: Pour la 1re et 2e tailles, 70 fr. — Pour la 3e et 4e tailles, 60 fr.

A VENDRE

POUR CAUSE DE DÉCÈS

Une étude d'avoué près le tribunal de première instance de Cahors, chef-lieu du département du Lot.

Le nombre des avoués en exercice est de sept.

Toutes facilités seront données pour les paiements.

S'adresser pour les renseignements et pour traiter, à Madame veuve Berton à Cahors, à M. Calmels juge de paix du canton de Catus (Lot), ou à Me Pouzergues avoué près le tribunal de 1re instance de Cahors.

FLEURS ARTIFICIELLES

MARIE BLANC

FLEURISTE A CAHORS

A l'honneur de prévenir le public qu'elle vient de succéder, depuis le 1er novembre, à Mlle Marie MILLERAT. Son magasin est toujours situé Galerie de Fontenille.